



## Vie commune suite mariage allemand-algerien

-----  
Par chrischris38

Bonjour, je suis allemand et je vis en France depuis 15 ans. Mon copain est algérien, malheureusement en situation irrégulière. J'envisage de l'épouser, car je l'aime et je veux qu'il peut avancer dans sa vie professionnelle. Le souci ce qu'on habite pas encore ensemble. Il vit à 500 km de chez moi. Il vient une fois par mois de me voir. Il dit de vouloir s'installer avec moi en été. J'aimerais bien savoir si une vie commune est obligatoire avant ou après le mariage? J'ai peur ça nous pourrait poser des soucis si on ne vit pas ensemble. J'ai lu que pour un ressortant algérien la vie commune n'est pas obligatoire, est ce que c'est vrai? ça sera pas mieux de déposer notre demande de mariage le moment qu'il est installé chez moi? Merci beaucoup d'avance pour vos réponses.